

De l'égale dignité des langues : traduire l'Évangile en créole réunionnais

Jean Volsan, Jean-Philippe Watbled

► **To cite this version:**

Jean Volsan, Jean-Philippe Watbled. De l'égale dignité des langues : traduire l'Évangile en créole réunionnais. Pic-Gillard, Christine and Ponnau-Ravololonirina, Hajasoa. Traduction-Trahison. Théories et pratiques La traduction en contextes multilingues, Nov 2013, Saint-Denis, France. Traduction-Trahison. Théories et pratiques La traduction en contextes multilingues, pp.153–163, 2015. <hal-01501113>

HAL Id: hal-01501113

<http://hal.univ-reunion.fr/hal-01501113>

Submitted on 26 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jean Volsan
Jean-Philippe Watbled

De l'égale dignité des langues : traduire l'Évangile en créole réunionnais

Un grand nombre de pays se trouvent en contexte plurilingue et multiculturel, qu'il s'agisse de pays où le multilinguisme est officiellement reconnu au niveau législatif, comme la Belgique ou la Suisse en Europe, ou le Paraguay en Amérique du sud avec l'espagnol et le guarani, ou des pays comme la France avec ses langues régionales, incluant ce qui nous intéresse au premier chef aujourd'hui, les outre-mers français et les langues créoles.

La traduction

La traduction peut y être un droit, une revendication, une reconnaissance selon les situations, mais elle s'impose de plus en plus comme un élément de démocratie. Dans le cadre de cette contribution, notre problématique se résume ainsi :

- Pourquoi traduire, pour qui traduire, et que traduire ?
- Quels sont les effets de la traduction sur les rapports de force entre les langues ?
- Quel est le rapport entre traduction et identité nationale, entre les langues officielles d'un pays, ou entre les langues nationales et les langues régionales ?

La traduction de l'Évangile de Jean

On se posera principalement la question de la traduction en créole, et plus particulièrement de textes sacrés. Notre objectif sera lui-même double. Tout d'abord, il s'agit de présenter la traduction en créole réunionnais par Jean Volsan, l'un des deux co-auteurs de cet article, d'un extrait de la *Passion de Jésus* dans l'*Évangile selon saint Jean*, la source choisie étant la version française de la Bible de Jérusalem¹.

Mais notre but est aussi de montrer qu'il n'existe pas de hiérarchie dans les langues, que ce soit du point de vue de l'efficacité fonctionnelle, de ce qui est dicible, ou du point de vue de la dignité des langues, ce qui motive notre titre. Ce sera aussi l'occasion d'une réflexion générale sur l'acte de traduire, notamment sur ses aspects linguistiques, culturels et historiques.

Pour ce qui est du travail présenté aujourd'hui, à l'objection que certains pourraient avancer : « Pourquoi traduire l'Évangile en créole de La Réunion ? », nous répondons : « Pourquoi *ne pas* traduire l'Évangile en créole de La Réunion ? »

¹ *La Bible de Jérusalem*, traduite en français sous la direction de l'École biblique de Jérusalem, édition de référence avec notes et augmentée de clefs de lectures, Paris, Fleurus/Cerf, 2001. Les passages évangéliques en français cités dans notre article sont extraits de cette traduction.

Ajoutons que le Nouveau Testament a été traduit dans 1278 langues d'après l'Alliance Biblique Française, et que certaines de ces langues sont des créoles ou des pidgins, autrement dit des langues dites de contact, tout comme le créole de la Réunion.

Or, comme nous allons le voir, nous avons aussi dans le contexte historique de la Palestine du temps de Jésus une situation multilingue caractérisée par les contacts de langues – ce qui n'est pas sans évoquer notre créole et le français ici et aujourd'hui – et à une époque où l'esclavage était courant – esclavage qui a également, chacun le sait, douloureusement marqué l'île de la Réunion. Bref, sans nier les différences, comment ne pas voir aussi les similitudes ?

L'idée de la traduction : un parcours personnel

Mais avant d'entamer notre réflexion, il est nécessaire de présenter la genèse de cette entreprise de traduction du texte évangélique. Quand Jean Volsan a-t-il commencé à traduire l'Évangile en créole réunionnais ? Lecteur régulier de textes lors de célébrations dominicales, il avait été sollicité, lors d'une lecture de la Passion, pour prononcer les paroles de Simon-Pierre, notamment au chapitre 18, verset 17 :

La servante, celle qui gardait la porte, dit alors à Pierre : « N'es-tu pas, toi aussi, des disciples de cet homme ? » Lui dit : « Je n'en suis pas ! »

ainsi qu'au chapitre 18, verset 25, où Simon-Pierre récidive :

Or Simon-Pierre se tenait là et se chauffait. Ils lui dirent : « N'es-tu pas, toi aussi, de ses disciples ? » Lui le nia et dit : « Je n'en suis pas ! ».

La lecture du texte étant assez longue, Jean Volsan attend le moment où il doit intervenir. Pendant ce laps de temps, son esprit vagabond finit par assister à une sorte de film en direct et par imaginer une animation houleuse, avec le Simon-Pierre du texte, qui profère en créole réunionnais : « *Nonva, mi koné pa li, moin !* »

Arrive alors le moment de l'office où il doit parler et prononcer cette célèbre phrase de Simon-Pierre : « Je n'en suis pas », mais à partir de cet instant, d'autres passages résonnent en lui, en ce créole réunionnais hérité de sa grand-mère. Dès son retour à son domicile, il s'installe devant son clavier d'ordinateur, reprend le texte choisi lors de la célébration et commence à le traduire en créole. Environ deux heures lui suffiront pour élaborer une première version. Il est certain que le public auquel il destinait cette traduction était essentiellement celui des assemblées chrétiennes. Depuis lors, il poursuit ce travail.

Un extrait

Voici à présent un extrait représentatif de la traduction en question, avec à gauche le texte de la Bible de Jérusalem, et en regard le texte en créole de Jean Volsan. Il s'agit du début du chapitre 18 de l'Évangile de Jean, les numéros étant ceux des versets :

1	Ayant dit cela, Jésus s'en alla avec ses disciples de l'autre côté du torrent du Cédron. Il y avait là un jardin dans lequel il entra, ainsi que ses disciples.	<i>Lèrk li té fine kozé, Jésus la sorti èk son bann dalon épi zot la désot la ravine Cédron. Tèrla lavé in zardin, li la rant andan èk son bann dalon.</i>
2	Or Judas, qui le livrait, connaissait aussi ce lieu, parce que bien des fois Jésus et ses disciples s'y étaient réunis.	<i>Judas, sak té i vann a li, té i koné landroi la, li osi pars, souvan, Jésus té i artrouv son bann dalon tèrla.</i>
3	Judas donc, menant la cohorte et des gardes détachés par les grands prêtres et les Pharisiens, vient là avec des lanternes, des torches et des armes.	<i>Judas la ral èk li in paké solda, èk bann gardyin, vni dsi lord bann sèf lo prêt èk bann farizyin. Zot lavé la lamp, fanal, tizon anflamé èk lo zarm.</i>
4	Alors Jésus, sachant tout ce qui allait lui advenir, sortit et leur dit : « Qui cherchez-vous ? »	<i>Alorse Jésus, kté i koné tout sak té i s'ariv a li la di : « Kissa zot i rod ? »</i>
5	Ils lui répondirent : « Jésus le Nazôréen. » Il leur dit : « C'est moi. » Or Judas, qui le livrait, se tenait là, lui aussi, avec eux.	<i>Zot la réponn ali : « Jésus lo moune i sorte Nazareth. » Li la di a zot : « Amino sa. » Judas, kté i vann a li, té dann milié èk zot.</i>
6	Quand Jésus leur eut dit : « C'est moi », ils reculèrent et tombèrent à terre.	<i>Lèrk Jésus la réponn a zot : « Amino sa », zot la arkil dèrièr, zot la tonmb atèr.</i>
7	De nouveau il leur demanda : « Qui cherchez-vous ? » Ils dirent : « Jésus le Nazôréen. »	<i>Li la ardmann a zot ankor : « Kissa zot i rod ? » Zot la di : « Jésus lo moune i sorte Nazareth. »</i>
8	Jésus répondit : « Je vous ai dit que c'est moi. Si donc c'est moi que vous cherchez, laissez ceux-là s'en aller »,	<i>Jésus la réponn : « Moin la di a zot : sé moin. Si lé byin moin kzot i rod, bann na, lès a zot alé. »,</i>
9	afin que s'accomplît la parole qu'il avait dite : « Ceux que tu m'as donnés, je n'en ai pas perdu un seul. »	<i>konmsa té i ariv kozman li lavé di : « Moin la pa pèrd okèn dann sak ou la donn a moin. »</i>
10	Alors Simon-Pierre, qui portait un glaive, le tira, frappa le serviteur du grand prêtre et lui trancha l'oreille droite. Ce serviteur avait nom Malchus.	<i>Alorse, Simon-pierre, knavé in lépé, la tir dann létui, li la tap sèrvitèr lo gran prêt é la koup son zorèy droite. Sèrvitèr la, son nom lété Malchus.</i>
11	Jésus dit à Pierre : « Rentre le glaive dans le fourreau. La coupe que m'a donnée le Père, ne la boirai-je pas ? »	<i>Jésus la di ansann Pierre : « Armèt out lépé dan létui. Eské mi sar rofiz boir, sa koup Papa la donn a moin pou boir ? »</i>

Le texte et l'auteur de l'Évangile selon Jean

Avant de passer à la discussion, peut-être est-il bon de rappeler la place de l'Évangile selon saint Jean dans la littérature chrétienne. Ce texte fait partie du Nouveau Testament, autrement dit des écrits relatifs à la vie de Jésus et à son enseignement. Il s'agit d'un ensemble comprenant non seulement les quatre Évangiles canoniques, reconnus par l'Église comme authentiques et conformes : Évangiles selon Matthieu, Marc, Luc et Jean, mais aussi les Actes des Apôtres (écrits par l'évangéliste Luc), les épîtres de l'apôtre Paul, celles de Jacques, Pierre, Jean et Jude, ainsi que l'Apocalypse. Pour ce qui est de la fixation de la forme écrite des Évangiles, on s'accorde généralement sur une fourchette allant de 70 à 100 de l'ère courante.

Les Évangiles selon Matthieu, Marc et Luc sont appelés synoptiques, parce qu'ils présentent de nombreuses similitudes dans la relation des divers épisodes de la vie de Jésus, de sorte qu'il est possible de les lire en quelque sorte en parallèle. En revanche, l'Évangile de Jean, ou « quatrième Évangile », est classé à part, car son plan est différent de celui des synoptiques.

Concernant l'auteur de ce « quatrième Évangile », d'un point de vue strictement scientifique, il est sans doute impossible d'être certain de son identité. On a longtemps pensé – surtout jusqu'au XIX^e siècle – qu'il s'agissait de Jean fils de Zébédée, l'un des Douze, ou encore le « Disciple que Jésus aimait ». Mais la question se pose : ce « Disciple que Jésus aimait » peut-il vraiment être identifié à Jean de Zébédée ?

Ce n'est pas le lieu de débattre ici en détail de cette question, finalement secondaire eu égard au thème central de cet article. Pour faire bref, il semble aujourd'hui peu probable qu'un personnage d'une telle profondeur théologique que l'auteur de notre Évangile ait pu être un humble pêcheur de Galilée, ce qui n'enlève rien au respect dû à celui-ci. En tout cas, dès les débuts de la littérature chrétienne, tantôt Jean de Zébédée et l'auteur du quatrième Évangile sont confondus – ne serait-ce qu'implicitement –, tantôt ils sont distingués.

Le doute est tel que l'un des meilleurs spécialistes modernes en la matière, Xavier Léon-Dufour², a changé d'avis entre la parution du premier tome et celle du quatrième tome de sa monumentale *Lecture de l'Évangile selon Jean*. Au début de cet œuvre, l'exégète considère que celui qui est à l'origine de notre texte est Jean de Zébédée³, et à la fin il opte pour l'autre solution, celle de la distinction entre le fils de Zébédée et le « Disciple que Jésus aimait », lequel, fin lettré, aurait été non seulement un témoin oculaire, mais aussi le premier rédacteur de notre Évangile⁴. Il ne nous appartient évidemment pas de prendre position ici sur cette délicate question.

² Xavier Léon-Dufour (1912-2007), jésuite et théologien français.

³ Xavier Léon-Dufour, *Lecture de l'Évangile selon Jean*, Tome 1, Paris, Seuil, 1988, p. 10-12.

⁴ *Op. cit.*, Tome 4, Paris, Seuil, 1996, p. 312-319.

La langue des Évangiles

On peut penser que lorsque les premières communautés chrétiennes se sont formées, elles ont cherché à préserver les enseignements du Christ transmis par les disciples. On a ainsi très certainement commencé par une tradition orale. Dans ce contexte, se pose alors le problème des langues. Dans la Palestine du temps de Jésus, comme de nos jours, nous sommes en milieu sémitique, et la langue orale la plus répandue est sans conteste l'araméen, mais les lettrés connaissent et pratiquent aussi l'hébreu ; enfin, nombreux sont les juifs hellénisés, dits « hellénistiques », qui pratiquent le grec dans le bassin méditerranéen et qui, pour certains, possèdent même le grec comme première langue. À cela s'ajoute bien entendu la langue latine de l'occupant romain.

On a donc essentiellement deux langues sémitiques très proches : l'araméen et l'hébreu, et deux langues indo-européennes : le grec et le latin. L'idiome des textes évangéliques les plus anciens dont nous disposons est le grec. Mais, comme nous venons de le voir, nous sommes dans un milieu plurilingue, caractérisé par le contact des langues, et le grec néo-testamentaire est manifestement teinté de sémitismes. Nous donnerons un seul exemple, relevant de la syntaxe : la place du verbe, très fréquemment en tête de proposition dans le texte johannique, ce qui est caractéristique de la phrase hébraïque antique, et non du grec, révèle incontestablement le contexte plurilingue.

On a finalement une situation qui n'est pas sans évoquer celle des terres créoles, avec le contact des langues et les interférences qui les caractérisent. Quant à la tradition la plus ancienne, de forme orale et à jamais perdue, elle a très certainement été de langue araméenne.

Mais le texte johannique, par exemple, même si l'on y décèle un fort substrat sémitique, a sans doute été écrit directement en grec, tout simplement en raison du large public qu'il vise. Notons au passage qu'un certain nombre d'auteurs, dont Claude Tresmontant⁵, ont défendu l'hypothèse d'une première rédaction en hébreu, suivie d'une traduction en grec. Cette hypothèse ne nous semble pas nécessaire, car elle ignore la notion de contact de langues, qui suffit pourtant à expliquer les sémitismes linguistiques du texte.

La question de la traduction

Venons-en à présent à la question générale de la traduction⁶. Elle a en principe pour but de rendre accessible un texte à ceux pour qui la langue du texte original est étrangère. À ce titre, on peut la voir comme un effort contre la diversité des langues et donc, en quelque sorte, contre le babélisme⁷.

⁵ Claude Tresmontant, *Le Christ hébreu*, Paris, Albin Michel, 1992 [1983].

⁶ Les ouvrages théoriques sur la traduction sont légion depuis longtemps. S'il faut faire un choix simple, on pourra se référer à l'excellent petit livre de Marc de Launey, *Qu'est-ce que traduire ?* Paris, Vrin, 2006. Les considérations qui suivent lui doivent beaucoup.

⁷ Babel est le nom hébreu de Babylone. On sait que dans la Bible (*Genèse*, XI, 1-9), la Tour de Babel est un édifice que les hommes ont bâti pour se rapprocher des cieux à une époque où ils parlaient une langue unique. Le texte biblique dit que cette entreprise leur a valu la confusion des langues et leur dispersion par Dieu.

En effet, le langage naturel doublement articulé⁸ et construit à partir de signes arbitraires⁹ est le propre de l'homme, mais la diversité des langues en est la conséquence nécessaire.

À cela s'ajoute le fait que, dans le système de représentations dominant, dans une ambiance diglossique ayant pour conséquence l'idée d'une inégalité de prestige, l'une des deux langues (en l'occurrence, ici : le français) a droit de cité automatique dans le royaume de la traduction, alors qu'il faut se battre pour que l'autre (ici : le créole) y acquière ses lettres de noblesse : mais ces représentations sont fausses, car toutes les langues se valent à cet égard.

Tout est dicible ici, ailleurs et partout, et s'il y a parfois difficulté, l'écart est aussi important entre le contexte sémitique hellénistique de la rédaction de l'Évangile de Jean et la langue française, qu'il ne l'est entre ce même contexte et la langue créole, qui ne présente à cet égard aucun déficit.

Le combat pour la dignité

N'oublions pas non plus que la langue de prestige d'aujourd'hui a été la langue « vulgaire » d'hier. On songe à ce propos au temps qu'il aura fallu pour que le français finisse par supplanter le latin classique. La *Défense et Illustration de la Langue française*, texte de théorie littéraire de 1549, œuvre célèbre de Joachim Du Bellay, en témoigne : ce plaidoyer en faveur de la langue française est paru dix ans après l'ordonnance de Villers-Cotterêts qui l'imposait enfin comme langue du droit et de l'administration.

Dans cette *Défense et Illustration*, Du Bellay veut aller plus loin et faire de la langue française, encore couramment considérée comme « barbare » et « vulgaire », une langue élégante n'ayant rien à envier au latin et au grec. Or la situation du français face aux langues classiques à l'époque de la Renaissance n'est pas sans rappeler celle de notre combat contemporain pour l'égale dignité des langues.

Ainsi, lorsque Du Bellay écrit « Que la langue française n'est si pauvre que beaucoup l'estiment », et qu'il « n'estime pourtant notre vulgaire, tel qu'il est maintenant, être si vil et abject, comme le font ces ambitieux admirateurs des langues grecque et latine [...] »¹⁰, ne nous fait-il pas penser aux défenseurs et aux promoteurs du créole qui refusent de le considérer comme moins digne que le français ?

Il semble clair que, *ceteris paribus*, le français de Du Bellay aura été au latin et au grec – à la Renaissance – ce que le créole est – aujourd'hui – au français. Dans les deux cas, la reconnaissance ne s'acquiert finalement qu'au prix d'un long combat contre les représentations idéologiques.

⁸ La notion de double articulation est due au linguiste français André Martinet : voir ses *Éléments de linguistique générale*, Paris, Armand Colin, 4^{ème} éd., 1996, p. 13-15.

⁹ La notion d'arbitraire du signe, plus précisément de relation arbitraire entre le signifiant et le signifié, est très ancienne, même si elle est souvent attribuée à Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1980 [1915].

¹⁰ Joachim Du Bellay, *Les Regrets, Les Antiquités de Rome, Défense et Illustration de la Langue française*, préface de Jacques Borel, édition établie par S. de Sacy, Paris, Gallimard, 1967 [1549], p. 209.

Qu'est-ce que traduire ?

Mais revenons à la traduction. Toute traduction est par nature interprétation, sans doute jamais définitive dans le cas de grands textes comme l'Évangile de Jean¹¹. Elle met en jeu plusieurs dimensions ; on pense d'abord à la dimension linguistique, certes, mais pas uniquement : il y a aussi la dimension culturelle.

Un texte dans une forme d'expression donnée, et destiné à une forme de culture, doit être transposé dans une forme d'expression différente, pour un lectorat imprégné d'une culture différente, et l'original et la traduction sont littéralement étrangers l'un à l'autre¹².

N'oublions pas ce fait banal, mais néanmoins d'une extrême importance : l'original n'est pas destiné à l'étranger, sa destination est intraculturelle, alors que la traduction est évidemment destinée à un lecteur qui possède des codes différents de ceux des contemporains de l'original. Mais la traduction, comme l'original, peut devenir à son tour un objet culturel. C'est le cas de la traduction des Évangiles, par exemple.

Par ailleurs, le texte à traduire est entouré de contingences historiques, il est produit dans un contexte socio-historique ; et il en est de même pour la traduction. Une traduction, comme l'original, s'inscrit dans une temporalité et dans un espace. En tout cas, l'interprétation du texte original en vue d'une traduction doit tenir compte à la fois de l'histoire dans laquelle l'original s'inscrit, et de l'histoire que vivent les destinataires de la traduction. Dans le cas qui nous occupe, les contextes sont radicalement différents.

La traduction est en soi une réécriture, mais cette réécriture est davantage problématique lorsque la langue et la culture de l'original sont nettement distincts et distants de celles de la traduction. On est passé d'une forme de transmission intraculturelle à une autre, avec appropriation totale, mais après une très forte restructuration dont le lecteur de la traduction n'est en général que très peu conscient.

Ainsi, *Jésus* est familier au lecteur francophone ou créolophone, mais *Yéshoua'* lui est sans doute un peu plus étranger. Pour caricaturer, on pourrait dire que *Jésus* parle français pour le lecteur francophone, alors que *Yéshoua'* avait pour langue première l'araméen, et qu'il maîtrisait aussi l'hébreu et le grec.

Mais – et c'est ici le cœur de notre propos – *Jésus* et *Yéshoua'* étant en fait deux dénominations pour la même personne, pourquoi devrait-il « parler » davantage français que créole ? Aux soldats romains qui cherchaient Jésus le Nazôrien, Jésus/Yéshoua' n'a pas davantage répondu « C'est moi » en français, que « *Amoïn sa* » en créole ! Dans cette perspective, le créole n'est pas moins noble ni moins justifié que le français.

¹¹ Nous en verrons un exemple plus loin.

¹² Voir Marc de Launey, *op. cit.*

Traduction et exégèse

Nous allons à présent passer à la dernière partie de cette contribution. Il s'agit de montrer que les mêmes types de problèmes se posent aussi bien au traducteur du texte en créole qu'au traducteur du texte en français. En l'occurrence, nous allons voir – ce qui ne manquera pas de surprendre certains – qu'alors même que l'écueil que nous pointons est particulièrement épineux, le créole nous offre une solution là où le français est dans une impasse.

Pour illustrer notre propos, nous avons choisi comme exemple la phrase de Jésus : ἐγώ εἰμι (littéralement : « Moi je suis »), en réponse aux Romains qui cherchent « Jésus le Nazôréen » au début du chapitre 18 de l'Évangile de Jean.

Comment traduire ce ἐγώ εἰμι ? On pourrait penser a priori qu'en fait tout est transparent, que la phrase grecque est elliptique, qu'il faut comprendre : ἐγώ εἰμι Ἰησοῦς ὁ Ναζωραῖος (« Moi, je suis Jésus le Nazôréen ») et qu'il va de soi qu'en français on a « C'est moi », ou « Je le suis », et qu'en créole on a « *Amoïn sa* », comme dans la traduction de Jean Volsan. Mais il faut aller plus loin. Voici la traduction française de la Bible de Jérusalem :

Alors Jésus, sachant tout ce qui allait lui advenir, sortit et leur dit : « Qui cherchez-vous ? » Ils lui répondirent : « Jésus le Nazôréen. » Il leur dit : « C'est moi ». Or Judas, qui le livrait, se tenait là, lui aussi, avec eux. Quand Jésus leur eut dit : « C'est moi », ils reculèrent et tombèrent à terre.

Et voici la traduction de Jean Volsan en créole réunionnais :

Alorse Jésus, kté i koné tout sak té i s'ariv a li la di : « kissa zot i rod ? » Zot la réponn ali : « Jésus lo moune i sorte Nazareth ». Li la di a zot : « Amoin sa ». Judas, kté i vann a li té dann milié èk zot. Lèrk Jésus la réponn a zot : « Amoin sa », zot la arkil dèrièr, zot la tonmb atèr.

On est en droit de se demander pourquoi les soldats reculent et tombent à terre, si ce n'est sous l'influence de la force du ἐγώ εἰμι. Mais d'où vient que cette phrase puisse produire un tel effet ? La seule explication plausible est une relation intertextuelle avec l'Ancien Testament. On a en effet cet énoncé ἐγώ εἰμι dans la version grecque de la Bible hébraïque, plus précisément dans la Bible des Septante. Pour comprendre, il faut se reporter à l'Exode, chapitre 3, versets 13 et 14. Il s'agit de l'épisode du Buisson ardent¹³. Dans ce texte, Dieu dit son nom à Moïse : ἐγώ εἰμι ὁ ὄν, littéralement « Je suis l'étant », c'est-à-dire « Je suis celui qui est ». Mais n'oublions pas que nous avons ici un original hébraïque, et que le grec, nous le savons, est une traduction. Or, voici ce que dit l'hébreu : « 'èhyèh 'ashèr 'èhyèh », c'est-à-dire, littéralement, « Je suis qui je suis ».

Dieu ne révèle pas seulement à Moïse ce qu'il est : il est l'être même, l'être invariable, mais cette essence pure est aussi son nom. En effet, juste après avoir dit à Moïse « Je suis qui je suis », Dieu

¹³ On trouve une clef de lecture analogue dans, par exemple et entre autres, *La Bible de Jérusalem*, Paris, Fleurus/Cerf, 2001, p. 2200.

ajoute, dans le texte français de la Bible de Jérusalem : « Voici ce que tu diras aux Israélites : “Je suis” m’a envoyé vers vous ». On voit bien ainsi que “Je suis” est le nom de Dieu. Or la première occurrence de *'èhyèh* (« Je suis ») a été naturellement traduite en grec par *ἐγώ ειμι* dans la Bible des Septante : *ἐγώ ειμι ὁ ὄν*.

On aura compris que lorsque Jésus répond aux soldats et à ceux qui les accompagnent, *ἐγώ ειμι*, il signifie non seulement « Je suis Jésus le Nazôréen », mais sa réponse fait aussi écho au *ἐγώ ειμι* du Dieu de l’Ancien Testament qui a communiqué directement avec Moïse : Jésus exprime ainsi sa filiation divine, et c’est ce qui explique la réaction de ses interlocuteurs, qui reculent et tombent.

Comment rendre cela dans une traduction ? Le grec, qui est notre original néo-testamentaire johannique, n’a pas de problème, le *ἐγώ ειμι* étant commun à l’Exode de la Septante et à l’Évangile. Mais qu’en est-il du français et du créole ?

En français, il est impossible d’exprimer en une seule formule à la fois la réponse banale aux Romains : « C’est moi » (comme dans la majorité des traductions), au sens de « Je suis celui que vous cherchez », « Je suis Jésus », et la relation intertextuelle avec le passage de l’Exode : pour rendre cela, il faut en effet quelque chose comme « Je suis », ou *Moi, je suis* », afin de faire écho à l’Ancien Testament, mais une telle expression ne saurait constituer une réponse aux Romains.

De l’impasse française à la solution créole

Comment faire en créole ? Jean Volsan a choisi pour l’Évangile de Jean la phrase non verbale « *Amoïn sa* », littéralement : « Moi ça ». Or que pourrait-on proposer comme traduction en créole du « *'èhyèh 'ashèr 'èhyèh* » du passage de l’Exode ? Eh bien, par exemple, une autre phrase non verbale comme « *Amoïn sak i lé* », littéralement : « Moi ce qui est », c’est-à-dire « Je suis ce qui est ». Et en créole l’on peut ainsi rapprocher le Nouveau Testament, avec « *Amoïn sa* », de l’Ancien, avec « *Amoïn sak i lé* », puisque la première formule se trouve intégrée dans la seconde. La traduction de la phrase de Jésus, « *Amoïn sa* », exprime la réponse aux Romains de manière tout à fait naturelle, tout en faisant écho à l’Ancien Testament, ce qui est idéal. Pour ceux qui seraient tentés de déprécier le créole face au français, on a ici une preuve que ce type de représentation ne tient pas : l’idée que le français serait « supérieur » au créole ou mieux adapté serait une grave erreur, et ici le créole joue très bien sa partition, marquant en l’occurrence des points face au français¹⁴.

¹⁴ Loin de nous l’idée que le créole serait « supérieur » au français : ce serait en effet tomber dans le piège que nous dénonçons. Il s’avère que dans ce cas précis, le créole permet de rendre compte, dans l’acte de traduction, de l’intertextualité de textes anciens bien mieux que le français. Mais il est hors de question de généraliser : nous voulons simplement démontrer qu’aucune langue n’est « supérieure », et cette démonstration prend d’autant plus de valeur qu’elle opère sur le terrain classique de la traduction de textes sacrés se faisant écho dans des langues anciennes, qui plus est de familles différentes. Dans ce cadre, s’obstiner à maintenir que certaines langues, le français par exemple, seraient « supérieures » à d’autres, le créole par exemple, consisterait simplement à s’accrocher désespérément à une idéologie radicalement contraire aux faits.

Conclusion

Nous aurions pu bien entendu nous étendre davantage sur le sujet et donner d'autres exemples précis et techniques de difficultés de traduction. Tel n'était pas notre but. Notre intention était avant tout de donner un exemple de traduction d'un texte sacré, qui fait partie du patrimoine culturel mondial, dans une langue créole, plus précisément le créole réunionnais, et de montrer que l'entreprise était non seulement possible, mais intéressante et salutaire.

Cette présentation a été l'occasion de rappeler que, comme l'écrivait Du Bellay en 1549 dans sa *Défense et Illustration de la Langue française* : « toutes langues sont d'une même valeur [...] »¹⁵, ce qui s'applique aujourd'hui au créole, et comme l'écrira plus tard le grand Wilhelm von Humboldt au XIX^e siècle¹⁶, en ayant à l'esprit toutes les langues, quel que soit le type de culture et de civilisation :

On peut affirmer sans excès d'audace qu'en chacune [...] tout, le plus sublime comme le plus profond, le plus fort comme le plus délicat, peut être exprimé.

Cela aussi s'applique au créole réunionnais, et nous espérons avoir convaincu le lecteur que la traduction de Jean Volsan montre que toutes les langues sont d'égale dignité.

¹⁵ Joachim Du Bellay, *op. cit.*, p. 221.

¹⁶ Wilhelm von Humboldt, *Introduction à l'Agamemnon* (trad. de *Einleitung zu Agamemnon*, 1816), in *Sur le caractère national des langues et autres écrits sur le langage*, présentés, traduits et commentés par Denis Thouard, bilingue allemand-français, Paris, Seuil, 2000, p. 37.